

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an 2023, le 22 juin 2023 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre DURAND, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, , Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA,

EXCUSES :

Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Cédrick CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE

ABSENTS :

Monsieur Hubert LAPORTE,
Madame Sylvie AYAYI
Madame Sylvie FONTENEAU
Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 12/06/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2023-06-06 : *Décision modificative n°1 Budget Annexe Centre Aquatique*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif Annexe Centre Aquatique 2023,

Considérant la régularisation de l'affectation 2022 du budget annexe Centre Aquatique, il est nécessaire d'ajuster le budget

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de

- ✓ Adopter la décision modificative n°1 au Budget Primitif du Budget Annexe Centre Aquatique telle que détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 409,82 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 409,82 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	16 409,82 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-252 : Transports collectifs	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	41 409,82 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	41 409,82 €	0,00 €	41 409,82 €
Total Général	41 409,82 €		41 409,82 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative n°1 au Budget Primitif du Budget Annexe Centre Aquatique telle que détaillée ci-dessus .

Fait à Saint-Loubès, le 26 juin 2023

Le Président

Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance

Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr